Programme d'aide financière pour l'utilisation de couches et de produits d'hygiène réutilisables

Août 2023

Le 22 août 2023, la Municipalité de Saint-Jacques-le-Mineur a adopté par la résolution numéro 2023-08-192, un programme d'aide financière dans le but d'encourager les citoyens à adopter des habitudes de vie écoresponsables, notamment par l'acquisition de couches et de produits d'hygiène lavables ou réutilisables.

Entrée en vigueur

Le présent programme d'aide financière entre en vigueur à compter du prochain budget, soit celui pour l'exercice financier de l'année 2024.

Définitions

Couches	• Couches lavables ou réutilisables, culottes d'entraînement à la propreté fabriquées de tissu lavable et réutilisable incluant les couches de piscine, les couches plates, les couvre-couches, les insertions et les feuillets lavables ainsi que les produits lavables pour l'énurésie nocturne; • Matériel pour confectionner un ensemble d'au moins 20 couches (maximum 15 m de tissu absorbant ou imperméable. Peut être accompagné d'accessoires comme des élastiques, du fil, des boutons pressions, etc.*); • Adhésion à un service de location de couches lavables pour minimum 12 mois; • Adhésion à un service de lavage de couches lavables pour minimum 12 mois;
Produits d'hygiène	• Coupes menstruelles, culottes absorbantes lavables, serviettes hygiéniques lavables et protège-dessous lavables, réutilisables; • Matériel pour confectionner un minimum de 5 serviettes hygiéniques ou protège-dessous lavables (maximum 5 m de tissu absorbant ou imperméable. Peut être accompagné d'accessoires comme du fil, des boutons pressions, etc. Les accessoires à eux seuls ne peuvent pas être remboursés). • Couches, protections hygiéniques et sous-vêtements absorbants lavables, réutilisables ainsi que les produits lavables pour l'énurésie nocturne ; • Matériel pour confectionner un ensemble d'au moins 10 couches (maximum 10 m de tissu absorbant ou imperméable. Peut être accompagné d'accessoires comme des élastiques, du fil, des boutons pressions, etc.*); • Compresses d'allaitement lavables.
* Les accessoires à eux seuls ne peuvent pas être remboursés.	

Conditions d'admissibilité pour l'aide financière à l'achat de couches lavables

L'admissibilité à l'aide financière est évaluée selon les conditions suivantes :

1. La demande doit être effectuée par une personne de plus de 14 ans résidente, locataire ou propriétaire, de la municipalité de Saint-Jacques-le-Mineur. Une preuve d'adresse est exigée avec la demande;
2. Le demandeur doit être parent d'un enfant de moins de 18 mois au moment de déposer la demande. Une preuve de naissance ou d'adoption est exigée avec la demande;
3. Les couches doivent avoir été achetées dans un délai maximal de 24 mois précédant le dépôt de la demande, et ce, chez un commerçant situé au Québec. Une preuve d'achat est exigée avec la demande, laquelle doit clairement indiquer que le produit est lavable ou réutilisable;
4. Une seule demande est autorisée par enfant;
5. Si la demande est effectuée par une personne propriétaire, celle-ci ne doit avoir aucuns arrérages sur son ou ses comptes de taxes pour que la demande soit admissible;

Conditions d'admissibilité pour l'aide financière à l'achat de produits d'hygiène réutilisables

L'admissibilité à l'aide financière est évaluée selon les conditions suivantes :

1. La demande doit être effectuée par une personne de plus de 14 ans résidente, locataire ou propriétaire, de la municipalité de Saint-Jacques-le-Mineur. Une preuve d'adresse est exigée avec la demande;
2. Les produits d'hygiène doivent avoir été achetés dans un délai maximal de 12 mois précédant le dépôt de la demande et ce, chez un commerçant situé au Québec. Une preuve d'achat est exigée avec la demande, laquelle doit clairement indiquer que le produit est lavable ou réutilisable;
3. Une seule demande est autorisée par année, par ;
4. Si la demande est effectuée par une personne propriétaire, celle-ci ne doit avoir aucuns arrérages sur son ou ses comptes de taxes pour que la demande soit admissible;

Durée du projet

Le programme d'aide financière prend fin lorsque le montant d'aide financière annuellement disponible selon le budget adopté par le conseil municipal pour le programme est épuisé.

Aide financière maximale

- L'aide financière équivaut à 50% du coût d'achat des couches ou des produits d'hygiène avant les taxes jusqu'à concurrence de deux cents dollars (200 $).

- L'aide financière est payée par chèque, posté à l'adresse de correspondance fournie sur le formulaire de demande, dans un délai de soixante (60) jours suivant le dépôt de la demande conforme aux exigences du programme, sous réserve du montant maximal pouvant être octroyé.

Comment demander la subvention

1. Procéder à l'achat des produits réutilisables ou lavables;
2. Remplir le formulaire de demande d'aide financière pour couches et produits d'hygiène réutilisables et joindre obligatoirement l'original ou une copie lisible de la facture d'achat, ainsi qu'une preuve de résidence au formulaire;
3. Pour la demande de subvention pour l'achat de couches, joindre la preuve de naissance au formulaire;
4. Poster le tout ou remettre en personne à :

   Municipalité de Saint-Jacques-le-Mineur
   91, rue Principale, Saint-Jacques-le-Mineur,
   Québec, J0J 1Z0

Formulaire de demande d'aide financière

Couches et produits d'hygiène réutilisables

SAINT-JACQUES LE-MINEUR

SECTION A : IDENTIFICATION DU DEMANDEUR
Nom complet :
Adresse complète :
Téléphone :
Courriel :

SECTION B : TYPE DE DEMANDE	
☐	Couches lavables ou réutilisables
☐	Produits d'hygiène lavables ou réutilisables

DOCUMENT À REMETTRE AVEC LE FORMULAIRE :
☐ La facture originale ou une copie lisible de l'achat des couches ou des produits;
☐ Une preuve de résidence comprenant nom du demandeur et l'adresse sur le territoire de la municipalité de Saint-Jacques-le-Mineur;
☐ La preuve de naissance ou d'adoption pour une demande d'aide financière pour l'achat de couches lavables ou réutilisables.

- L'aide financière est versée par chèque dans les soixante (60) jours qui suivent le dépôt de lademande conforme aux exigences de la présente politique, sous réserve du montant maximal pouvant être octroyé.

SECTION C : SIGNATURE DU DEMANDEUR
Je certifie que la demande remplit les conditions d'admissibilité au programme d'aide financière.
Signature du demandeur :_____ Date : _____